



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Le Bâtonnier

Adresse postale :
11 place Dauphine
75053 Paris cedex 01
Tél. : 01 44 32 48 10
Fax : 01 44 07 26 74
e-mail : lebatonnier@avocatparis.org

Monsieur le Bâtonnier
Abdelmadjid Sellini
Ordre des avocats à la Cour d'Alger
Palais de Justice,
10 Rue Abane Ramdane , B.P. 17
Alger
Algérie

Fax : +213 2 73 68 93

Paris, le 24 septembre 2008,

CCB/ET

Monsieur le Bâtonnier,

Cher confrère,

Le barreau de Paris, qui compte plus de 21 000 avocats, est extrêmement préoccupé par la situation et la sécurité de notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman, avocat et membre de l'association SOS Disparu(e)s, condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour diffamation par le Tribunal de Sidi M'hamed d'Alger.

Maître Amine Sidhoum Abderrahman semble victime d'un véritable harcèlement judiciaire dont je constate qu'il s'inscrit dans un inadmissible contexte de restriction des droits de la défense auquel sont confrontés les avocats algériens, en charge de la défense des familles de disparus.

Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris a successivement adopté à l'unanimité, au mois d'avril 2007 et le 23 septembre 2008, deux résolutions demandant solennellement aux autorités algériennes de garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Maître Amine Sidhoum Abderrahman et de veiller à ce que cessent toutes mesures limitant les libertés des avocats algériens.

Cependant, notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman continue de faire l'objet d'intimidations et de poursuites judiciaires puisqu'il a été condamné pour diffamation en raison de la parution d'un article dans le quotidien *El Chourouk*, le 30 mai 2004, dans lequel il était cité comme ayant dénoncé la détention de l'un de ses clients « suite à une décision arbitraire rendue par la Cour Suprême », alors même que la Cour Suprême n'avait rendu aucune décision.

Maître Amine Sidhoum Abderrahman a fait appel de cette décision. L'audience aura lieu le 8 octobre 2008. J'ai souhaité qu'un membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris soit présent à cette audience en qualité d'observateur judiciaire.

J'ai en outre pris connaissance du mémorandum du 11 juin 2008 dont le texte n'a pas manqué de m'indigner. A mes yeux, la liberté d'expression est consubstantielle à la mission de l'avocat.

J'ajoute que les avocats que nous sommes, animés du souci d'une libre défense et au rang desquels je me permets de vous compter, ne pourraient accomplir leur mission s'ils ne pouvaient exercer ce droit fondamental que nul ne saurait leur contester.

Je ne doute pas un seul instant que notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman bénéficiera du soutien de son Bâtonnier comme de celui - du Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau d'Alger. Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris se tient à ses côtés.

Je suis convaincu que le mémorandum du 11 juin 2008 n'empêchera nullement nos confrères algériens de manifester leur solidarité avec notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman.

Je vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier, Cher confrère, à l'expression de mes sentiments confraternellement dévoués et cordiaux.



Christian Charrière-Bourmazel
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris